



A l'attention des directions et
des responsables du personnel de sociétés
partenaires avec gestion de dossier déléguée

E-MAIL
ZÜRICH

info@aza.ch
le 16 novembre 2011

Annonces mensuelles pour la mise à jour du Registre des allocations familiales (RAFam)

Mesdames, Messieurs,

Le Registre des allocations familiales (RAFam) a pour rôle de fournir – au niveau national – des renseignements détaillés et toujours actualisés sur l'ensemble des enfants et des jeunes bénéficiant d'une allocation. Des informations concernant les allocations en cours peuvent être obtenues via l'adresse Internet accessible à tous www.infoafam.zas.admin.ch.

Les membres comme vous, qui procèdent selon le principe de la **gestion de dossier déléguée (GDdel)**, nous ont transmis les **annonces initiales**. Nous les avons contrôlées du point de vue formel et transmises au RAFam. Afin que nous puissions également transmettre les *nouvelles entrées, les enfants supplémentaires (agrandissement de la famille), les sorties et autres mutations* au **Registre des allocations familiales**, il est indispensable que vous nous teniez au courant de tout changement par le biais **d'annonces (de suivi) régulières, envoyées par voie électronique**. Cette procédure est absolument nécessaire pour que ce registre national soit toujours à jour et puisse ainsi remplir son rôle.

Par la présente, nous prions expressément tous les membres qui ne nous transmettent pas encore les **annonces de suivi**, de le faire **chaque mois** (il s'agit là d'une *prescription légale*). Comme de coutume, les fichiers concernés peuvent nous être envoyés en format XLS ou XML. Le meilleur moyen pour nous faire parvenir ces informations est la voie "normale" par *e-mail* ou via PartnerWeb, en suivant la procédure "*Transmettre le fichier d'allocations*" (rubrique "GDdel AFam"). Pour des raisons relatives à la protection des données, nous vous recommandons d'utiliser PartnerWeb. En effet, la transmission des données est *cryptée* (et les données sont en même temps *validées*).

En ce qui concerne le **contenu de l'annonce**, il faudrait veiller à ce que le n° de décompte soit indiqué dans le format **00000.00**. Sous Excel, ce format est "personnalisé" (type : 00000.00) ou simplement 'texte'. Pour le n° de référence, qui est indispensable, il suffit de le numéroter de 1 à n. Très important : toute **modification** par rapport à la dernière communication doit être faite de manière **explicite**. *Exemple*: le départ d'un collaborateur doit être annoncé de manière *explicite*, le fait de ne simplement plus le mentionner ne met pas fin au droit à l'allocation!

Vous trouverez les instructions à suivre pour l'échange de données sous: www.aza.ch ► [Dienstleistungen](#)
► [FAK](#) ► [VAV / delDF](#)

Jusqu'à présent, **nos expériences relatives aux annonces de suivi** nous ont montré qu'elles engendraient chez nous une charge de travail supplémentaire et – plus important encore – que la *fiabilité du registre était remise en question*. C'est pourquoi, dans certains cas, nous nous réservons le droit de *réintroduire la procédure «normale»* si nous sommes d'avis que cette procédure serait plus adéquate.

Meilleures salutations

FAMILIENAUSGLEICHSKASSE ZÜRCHER ARBEITGEBER
Bernhard Dudler (chef de groupe)

PS

Veillez consulter régulièrement nos actualités sous www.aza.ch ainsi que celles de l'Office des assurances sociales. www.bsv.admin.ch ► [Pratique](#) ► [Exécution](#) ► [AFam](#).